



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - P 2

- Impôt sur le revenu : la déclaration des pensions de retraite
- Médicaments génériques : 20 ans d'expérience

PROTECTION SOCIALE - P 3

- Couverture maladie complémentaire : les aides possibles
- Prestations logement : prise en compte du patrimoine

PRÉVENTION SANTÉ - P 6/7

- Prévention bucco-dentaire : réaliser un bilan à 60 ans
- Cancer colorectal : un nouveau test à faire chez soi
- Le zona : un vaccin recommandé pour les plus de 65 ans

AUTRES HORIZONS - P 7

- France Parrainages : des liens pour grandir ensemble

VIE MUTUALISTE - P 8

- Conférence-débat : l'hypnose médicale, facteur de bien-être
- Vie de l'institution

Ce numéro comporte un encart
Mutualia Grand Ouest

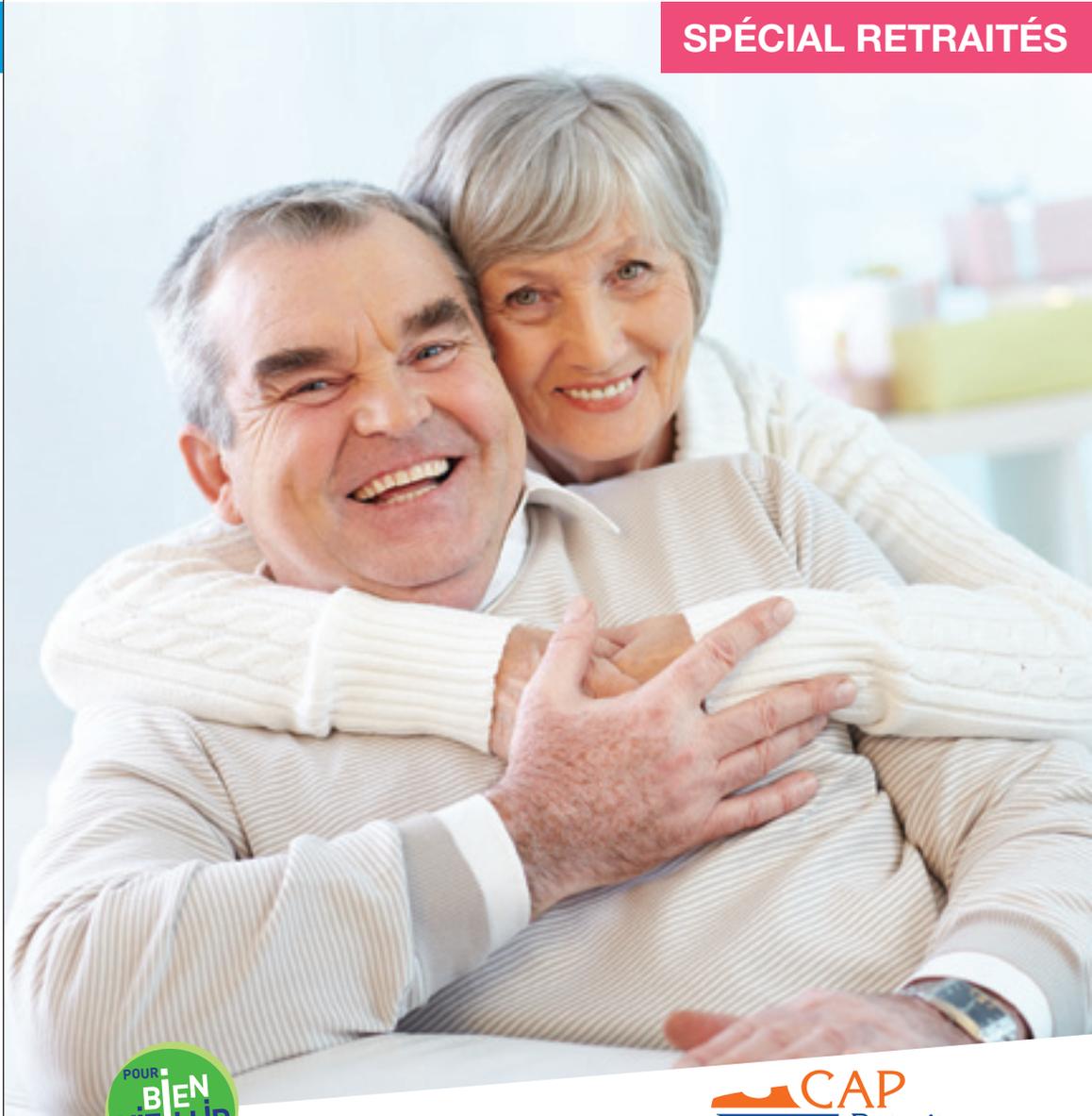
POUR NOUS ÉCRIRE

Quel que soit votre département,
adressez votre courrier à :
MSA Portes de Bretagne
35027 RENNES CEDEX 9

Territoires

Le magazine de la MSA **Portes de Bretagne** - Ille-et-Vilaine et Morbihan

SPÉCIAL RETRAITÉS



Préserver l'autonomie des retraités, tel est l'objectif de l'association CAP Retraite Bretagne.

Elle vous propose des actions collectives de prévention sur les huit thématiques suivantes : bienvenue à la retraite, bien vivre sa retraite, la prévention des chutes, l'activité cognitive et la mémoire, l'activité physique adaptée, l'alimentation, l'habitat, et le soutien des aidants familiaux.

DOSSIER - P. 4/5

Mai 2017 - n°41

msaportesdebretagne.fr

Directeur de la publication : Jacques ROLLAND
Réalisation : MSA Portes de Bretagne
Siège social : La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - Bruz
35027 RENNES CEDEX 9
Illustrations : MSA Portes de Bretagne - CCOMSA Département Image :
iStock (P. Connelly) - Phovoir - Pixabay - Freepik.

Imprimeur : IMAYE GRAPHIC - 96 Bd H. Becquerel - BP 2159
Zi des Touches - 53021 LAVAL CEDEX 9
Tirage : 38 700 exemplaires (trimestriel)
Dépôt légal : Mai 2017 - N°ISSN : 1958-3788
Prix en euros : Gratuit - CPPAP 1119 M 06700

IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉCLARATION DES PENSIONS DE RETRAITE

Afin de simplifier vos démarches, votre MSA transmet systématiquement à la Direction générale des finances publiques (DGFiP) le montant imposable de votre pension. Cette information permet ensuite à celle-ci d'établir votre déclaration fiscale préremplie.

Depuis plusieurs années, les déclarations d'impôts sont en partie préremplies. C'est pour cette raison que votre MSA n'adresse plus à l'ensemble des retraités une attestation fiscale mentionnant le montant imposable des pensions versées.

Toutefois, nous continuons d'adresser directement à certaines personnes une attestation fiscale. Cela concerne :

- les conjoints survivants ou les héritiers des personnes décédées au cours de l'année précédente ;
- les « tiers » (essentiellement les maisons de retraite, les notaires) ;
- les assurés ayant choisi la « réception internet » dans Mon espace privé. Leur déclaration est donc disponible en ligne sur notre site msaportesdebretagne.fr (sous réserve d'avoir activé le compte avant la campagne d'envoi de l'attestation fiscale).

Le montant des sommes imposables

Pour votre déclaration 2017, le montant des sommes imposables correspond généralement au montant des pensions versées au cours de l'année 2016. Cependant, le montant imposable peut être supérieur au montant des pensions versées.

C'est le cas des assurés redevables de la CSG (Contribution sociale généralisée) au taux de 6,6%. Les règles de l'administration fiscale prévoient que le montant correspondant aux 2,4% de CSG retenus sur les pensions reste soumis à l'impôt.

A l'inverse, certaines prestations versées ne sont pas imposables, comme l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'allocation du Fonds de solidarité vieillesse et du Fonds national de solidarité (FSV, FNS) et la Majoration pour assistance d'une tierce personne (MTP).



DÉCLARATION 2017 DES REVENUS 2016

Date limite pour la déclaration papier : le 17 mai à minuit.

Date limite pour la déclaration sur internet : le 30 mai à minuit pour l'Ille-et-Vilaine et le 6 juin pour le Morbihan.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.impots.gouv.fr

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES 20 ANS D'EXPÉRIENCE

En 20 ans, les médicaments génériques se sont imposés dans la vie quotidienne des Français pour soigner les maux bénins comme les maladies les plus graves.

De nombreuses études ont montré une efficacité et une sécurité équivalentes entre médicaments d'origine et médicaments génériques.

Efficaces, sûrs et économiques, leur succès est indéniable puisque 8 Français sur 10 les utilisent et 93% en sont satisfaits.

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, CHAMPION DU GÉNÉRIQUE

Avec 84,8% de taux de substitution en faveur des médicaments génériques, la Bretagne se place en 2^{ème} position, derrière les Pays de la Loire, des régions françaises ayant le plus recours aux médicaments génériques. Le Morbihan est, quant à lui, le 1^{er} département français avec plus de 90%.

LE MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE en un clin d'œil

En 2016, le médicament générique c'est :

20 ANS D'EXPÉRIENCE
(1996-2016)

5 MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES
disponibles en France, permettant de traiter la plupart des pathologies
(antihypertenseurs, anti-infectieux, antidouleurs, anti-inflammatoires, antipsychiques, antidiabétiques, etc.)

Côté patients :

8 FRANÇAIS / 10
ont recours aux médicaments génériques lorsqu'ils sont malades

93% EN SONT SATISFAITS

Côté professionnels de santé :

1 BOÎTE DE MÉDICAMENT REMBOURSÉE SUR 3
est un médicament générique

Taux de substitution : **83,2%**
Taux de prescription dans le répertoire : **44,2%**

Côté bénéficiaires pour tous :

Les médicaments génériques **SONT EN MOYENNE 30% MOINS CHERS** que les médicaments d'origine

7 MILLIARDS D'EUROS ont été économisés en 5 ans en France

SANTÉ

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
LES AIDES POSSIBLES

► La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

La CMU-C permet à toute personne résidant de façon stable et régulière en France, et disposant de ressources limitées ne dépassant pas un certain plafond, de bénéficier d'une couverture d'assurance maladie complémentaire gratuite pour une période d'un an. La demande doit être renouvelée chaque année.

La CMU-C prend en charge à 100%, sans avance de frais, la plus grande partie de vos dépenses de santé. Vous êtes également exonéré des franchises et participations forfaitaires appliquées sur les médicaments et certains actes médicaux.

► L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

Si vous ne pouvez pas prétendre à la CMU-C car vos ressources sont supérieures au plafond mais ne dépassent pas le plafond majoré de 35%, vous pouvez bénéficier, ainsi que les membres de votre foyer, de l'ACS.

Cette aide vous permet d'obtenir une réduction sur la cotisation d'assurance complémentaire santé que vous avez choisie ou allez choisir. Le montant varie de 100 à 550€ par bénéficiaire en fonction de son âge. Par ailleurs, vous bénéficiez du tiers payant social qui vous permet de ne pas avancer le montant pris en charge par l'assurance maladie lors de vos consultations chez le médecin.

► Les plafonds de ressources au 1^{er} avril 2017

Pour la CMU-C

Nombre de personnes dans le foyer	Ressources mensuelles*
1	726,92 €
2	1 090,38 €
3	1 308,45 €
4	1 526,53 €
Par personne supplémentaire	+ 290,77 €

Pour l'ACS

Nombre de personnes dans le foyer	Ressources mensuelles*
1	981,34 €
2	1 472,01 €
3	1 766,41 €
4	2 060,81 €
Par personne supplémentaire	+ 392,54 €

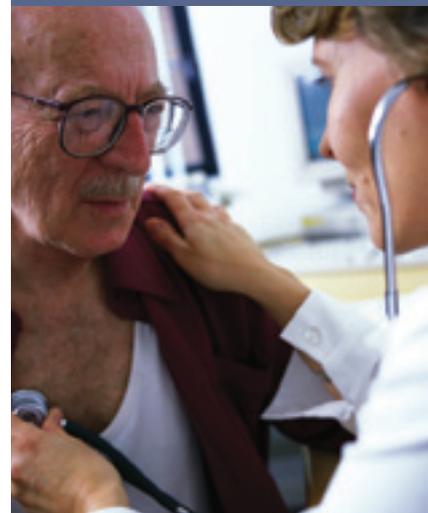
* Il est tenu compte de tous les revenus perçus, y compris les prestations familiales, au cours des 12 mois qui précèdent la date de signature de la demande. Sont également retenus les revenus de capitaux placés ou non, les revenus immobiliers ainsi qu'un forfait logement.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Connectez-vous sur Mon espace privé, rubrique « Mes services en ligne » et accédez au service « Demander une aide à une complémentaire santé ».

Si vous remplissez les conditions, vous pourrez ensuite envoyer directement votre demande en ligne en cliquant sur « Envoyez ma demande ».



LOGEMENT

PRESTATIONS LOGEMENT :
PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le patrimoine des foyers allocataires rentre dans le calcul des prestations logements.

En plus des ressources (travail, allocations, pensions...), l'intégralité du patrimoine financier et immobilier non mis en location (hors résidence principale, patrimoine à usage professionnel, biens en nue-propriété, en viager, sous séquestre, en indivision, issus d'un héritage non réparti) est à déclarer.

S'il est supérieur à 30000€, un revenu théorique va être calculé puis ajouté aux ressources du foyer, ce qui entraînera une diminution voire une suppression de l'aide.

Les personnes percevant l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que les personnes résidant en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou autres structures assimilées ne sont pas concernées par cette nouvelle mesure.



Déclaration de patrimoine

Connectez-vous à votre espace privé, rubrique « Mes services en ligne », puis accédez au service « Déclaration de patrimoine », sous le thème « Mes déclarations, mes demandes ».



BRÈVES

Santé
CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

La CEAM facilite la prise en charge de vos frais médicaux lors d'un déplacement dans les pays de l'Union Européenne.

Gratuite et valable 2 ans, vous pouvez en faire la demande depuis msaportesdebretagne.fr, sur Mon espace privé, rubrique « Mes services en ligne », sous le thème « Mes déclarations, mes demandes » puis accéder au service « Demander ma carte européenne d'assurance maladie ».

Si vous n'êtes pas équipé d'internet, vous pouvez également en faire la demande auprès de votre MSA.



BIEN VIEILLIR AVEC CAP RETRAITE BRETAGNE



Préserver l'autonomie des retraités, tel est l'objectif de l'association CAP Retraite Bretagne.

Elle vous propose des actions collectives de prévention sur les huit thématiques suivantes : bienvenue à la retraite, bien vivre sa retraite, la prévention des chutes, l'activité cognitive et la mémoire, l'activité physique adaptée, l'alimentation, l'habitat, et le soutien des aidants familiaux.

Chaque atelier s'insère dans une démarche de prévention globale du vieillissement.

ATELIERS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Durant 5 demi-journées animées par un animateur prévention, les participants, futurs et nouveaux retraités, sont accompagnés dans la transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.

Ils abordent des thématiques telles que :

- le projet de vie ;
- le lien social ;
- la prévention santé ;
- le bien vivre chez soi ;
- les démarches administratives ;
- la connaissance des acteurs associatifs.



ATELIERS MÉMOIRE

Egarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film... Avec l'âge, le cerveau perd sa capacité à retenir les nouvelles informations.

Grâce à des conseils, vous améliorez le fonctionnement de votre mémoire et les exercices pratiques vous permettent de faire le lien avec la vie quotidienne.

Vous prenez conscience que de nombreux facteurs (activité physique régulière, alimentation équilibrée, respect des cycles de sommeil...) influencent le fonctionnement de notre cerveau.



Les animateurs vous apprennent comment agir sur ces facteurs pour améliorer votre santé et votre bien-être général.

- +** Prochaines réunions d'information :
Ille-et-Vilaine : le 2 mai à Pacé, le 14 septembre à Saint-Pierre-de-Plesguen, le 15 septembre à Roz-sur-Couesnon, le 18 septembre à La Chapelle-du-Lou-du-Lac.

Morbihan : courant septembre à Plouay, courant octobre à Le Faouët.

ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

7 séances de trois heures permettent d'acquérir les bons réflexes du quotidien.

Ces ateliers sont animés selon une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité :

- bien dans son corps, bien dans sa tête ;
- pas de retraite pour la fourchette ;
- les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre ;
- faites de vieux os ;
- dormir quand on n'a plus 20 ans ;
- le médicament, un produit pas comme les autres ;
- de bonnes dents pour très longtemps.



- +** Prochaine réunion d'information :
En Ille-et-Vilaine : le 11 septembre, à la Guerche-de-Bretagne

ATELIERS ÉQUILIBRE

La chute peut avoir de graves conséquences : modification du projet de vie, diminution de l'autonomie. La prévention est efficace pour lutter contre les chutes. Participer à un atelier permet :

- de mieux connaître ses capacités,
- d'améliorer son équilibre,
- d'apprendre à se relever en toutes circonstances,
- de reprendre confiance en soi, le tout dans une ambiance conviviale.

L'animation est confiée aux professionnels d'éducation physique ou aux kinésithérapeutes formés à la prévention des chutes.

- +** Prochaines réunions d'information :
Ille-et-Vilaine : le 14 septembre à Saint-Sauveur-des-Landes, le 21 septembre à Saint-Malo, le 25 septembre à Châteaugiron et à Saint-Jacques-de-la-Lande, le 26 septembre à Rennes et le 3 octobre à Dinard.

Morbihan : courant octobre à Gestel, Lorient et Pluvigner

ATELIERS NUTRITION

Le cycle prévoit 10 séances animées par une diététicienne et aborde :



- les ressources pour des pratiques en nutrition au quotidien ;
- les recommandations en alimentation et activité physique avec la remise d'un guide en fin d'ateliers sur les comportements favorables à adopter.

- +** Prochaines réunions d'information :
Ille-et-Vilaine : courant septembre à Bain-de-Bretagne, Epiniac et Pleine-Fougères
Morbihan : courant octobre à Le Faouët

ATELIERS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Pratiquer une activité physique régulière limite les effets du vieillissement.



Durant 10 séances d'une heure, un kinésithérapeute apporte les conseils favorisant la condition physique, les capacités cardio-respiratoires et la souplesse articulaire afin de prévenir l'apparition de maladies chroniques.

- +** Prochaines réunions d'information :
Ille-et-Vilaine : le 19 septembre à Montauban-de-Bretagne
Morbihan : courant septembre à Caden et à Le Hézo

ATELIERS HABITAT

Le cycle de 5 séances est animé par un ergothérapeute qui apporte des conseils pratiques sur les aménagements du domicile.



Les participants sont mis en situation et testent divers matériels.

Les dispositifs d'accompagnement financier sont également présentés.

- +** Prochaine réunion d'information :
Morbihan : le 11 mai à Saint-Jacut-les-Pins

ATELIERS D'AIDE AUX AIDANTS

Être aidant n'est pas toujours évident et facile à gérer au quotidien. Le nombre croissant de difficultés vécues par un aidant a une incidence incontestable sur son état de santé.

Les 10 séances proposées ont pour objectif de soutenir les aidants sur le plan social, psychologique et relationnel. Il s'agit également de les former à la prise en charge de la personne aidée. Enfin, les dispositifs d'aide au répit des aidants sont présentés.



- +** Prochaines réunions d'information :
Morbihan : courant septembre à Caden et à Saint-Aignan

L'association inter-régimes pour la Coordination des Actions de Prévention Retraite Bretagne (CAP Retraite Bretagne) a été créée le 12 mai 2014 par les quatre principales caisses de retraite Bretonnes : la Carsat Bretagne (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail), la MSA d'Armorique, la MSA Portes de Bretagne et le RSI (Régime social des indépendants).

En 2016, l'Enim (Établissement national des invalides de la marine) et la Camieg (Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières) ont rejoint CAP Retraite Bretagne.

La CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) et l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques) se sont associées à la démarche. L'enjeu pour chacun des partenaires est de prévenir les risques de perte d'autonomie pour l'ensemble des retraités, dont les préoccupations sont identiques vis-à-vis du vieillissement : vivre leur retraite le plus longtemps possible, en bonne santé et à domicile.



Vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre de ces ateliers ?

Contactez CAP Retraite Bretagne :

- pour l'Ille-et-Vilaine au 02 99 26 73 78 ;
- pour le Morbihan au 02 99 26 70 29.

Ils sont précédés de réunions d'information organisées au plus près de votre territoire de vie et qui permettent de vous inscrire.

PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE RÉALISER UN BILAN À 60 ANS

Nos dents tiennent un rôle essentiel dans notre vie de tous les jours. Il est important de réaliser les soins nécessaires à leur entretien. Les examens de prévention sont également préconisés. C'est pourquoi la MSA vous propose de réaliser un bilan bucco-dentaire pris en charge à 100 %. Cette action, jusqu'ici destinée aux personnes de 65 ans, est proposée, à partir du second semestre 2017, aux personnes de 60 ans.

► Comment en bénéficier ?

La MSA vous adresse une invitation*.

Prenez rendez-vous chez le chirurgien-dentiste de votre choix avec l'imprimé de prise en charge et l'enveloppe T annexés au courrier. Remettez-lui ces documents qui lui permettront de se faire régler ses honoraires par la MSA.

► Comment se déroule l'examen ?

Votre chirurgien-dentiste réalise un bilan de votre état de santé bucco-dentaire. C'est également l'occasion de lui parler de vos maladies, des médicaments que vous prenez, ainsi que de vos éventuelles allergies.

Il vous apportera des conseils et informations relatifs à votre état bucco-dentaire. Si des soins sont nécessaires, ils seront pris en charge selon les modalités habituelles.

* Aux personnes de 65 ans au 1^{er} semestre 2017, et aux personnes de 60 ans à partir du 2nd semestre 2017.

LES TROIS RÈGLES D'OR POUR PRÉSERVER SA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

1. Suivre de bonnes habitudes d'hygiène alimentaire et de vie
 - Éviter le tabac et l'alcool,
 - Limiter les aliments sucrés, collants, les boissons acides et sucrées, le grignotage.
2. Avoir une bonne hygiène bucco-dentaire
 - Se brosser les dents 2 à 3 fois par jour, après chaque repas, pendant 3 minutes,
 - Utiliser une brosse à dents manuelle ou électrique, un dentifrice fluoré, des brossettes, du fil dentaire...
3. Se rendre régulièrement chez le chirurgien-dentiste
 - Pour éviter des complications...
 - ...et ainsi limiter les traitements lourds et coûteux.



CANCER COLORECTAL UN NOUVEAU TEST À FAIRE CHEZ SOI

Chaque année en France, le cancer colorectal touche 43 000 personnes. Avec près de 18 000 décès par an, il est le 2^{ème} cancer le plus meurtrier. Pourtant, détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10.



Le test de dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans, aux personnes âgées de 50 à 74 ans. Il permet de détecter des cancers, le plus souvent à un stade précoce, et certaines lésions (polypes) précancéreuses.

Le nouveau test, plus simple d'utilisation et plus performant, est à réaliser chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique. Une fois le prélèvement effectué, vous l'envoyez (grâce à l'enveloppe T fournie avec le test) pour qu'il soit analysé. Les résultats vous sont adressés et un double transmis à votre médecin traitant.

Le test et son analyse sont pris en charge à 100 %, sans avance de votre part.



Pour en savoir plus, parlez-en avec votre médecin traitant ou rendez-vous sur notre site internet msaportesdebretagne.fr.

LE ZONA

UN VACCIN RECOMMANDÉ POUR LES PLUS DE 65 ANS

Le zona est une maladie virale provoquée par le virus de la varicelle. Toutes les personnes ayant eu la varicelle dans leur jeunesse sont susceptibles de contracter la maladie, soit 95 % de la population.

C'est une maladie fréquente qui atteint particulièrement les personnes à l'âge adulte : plus de 60 % des cas surviennent après l'âge de 45 ans et plus de 50 % des plus de 80 ans feront un zona.

Chaque année, 300 000 cas de zona sont recensés en France.

Le zona est dû à la réactivation du virus à l'origine de la varicelle qui n'est jamais totalement éliminé de l'organisme. Il persiste à l'état latent dans les ganglions nerveux pendant la vie entière.

Il se manifeste par des démangeaisons, des éruptions cutanées, l'apparition de plaques sur une partie du corps ou du visage qui engendrent des sensations de brûlures et des douleurs intenses.

Pour se prémunir du zona, il n'existe qu'un vaccin qui va réactiver le système immunitaire et ainsi empêcher son apparition.

Ce vaccin est recommandé, par le Haut conseil de la santé publique (HCSP), pour les adultes âgés de 65 à 74 ans.

La vaccination permet de vous protéger mais aussi de protéger vos proches contre différents microbes (virus et bactéries) à l'origine de maladies infectieuses.

La vaccination n'est pas réservée qu'aux enfants. Il est nécessaire de faire les rappels des vaccins que vous avez eus auparavant. En effet, les défenses du corps peuvent diminuer avec le temps et doivent être réactivées. C'est le cas pour des maladies comme le tétanos, la diphtérie ou la polio.

AUTRES HORIZONS

FRANCE PARRAINAGES
DES LIENS POUR GRANDIR ENSEMBLE

Le parrainage d'enfants fait souvent penser à « parrainer à l'étranger, aider un enfant en lui apportant une aide financière ». Avec France Parrainages, il n'est pas question d'argent ni d'aide matérielle mais de rencontres simples et régulières, de temps partagé, de découvertes...

Le parrainage de proximité, c'est faire connaissance avec un enfant ou un jeune, lui accorder un peu de son temps, de son affection, l'aider à grandir en complément de sa famille. Il permet aux jeunes de tisser une relation privilégiée avec d'autres adultes qui leur apprennent de nouvelles choses, leur transmettent de belles valeurs.

Etre parrain ou marraine, c'est faire la connaissance de l'enfant et de sa famille. C'est partager avec lui des activités (une à deux fois par mois, le week-end ou durant les vacances scolaires), comme l'accompagner dans une activité sportive ou culturelle, ou l'accueillir à la maison pour des activités simples du quotidien.

► Témoignages

Marie et Baptiste, agriculteurs avec trois grands garçons, ouvrent les portes de leur maison à Idriss, 9 ans, qui découvre les joies de la campagne, un dimanche par mois. Pour Idriss, qui vit seul avec sa maman à Rennes, c'est un peu de famille en plus. Pour les parrains bénévoles, c'est une manière de partager leur univers et d'avoir le plaisir de voir les yeux écarquillés de leur filleul.

Louis, retraité sans enfant, partage avec Jérémy, 11 ans, sa passion du foot ou des parties de pêche...

France Parrainages organise aussi des cafés discussions, des moments de convivialité (sorties, pique-niques...).



Vous êtes intéressé par le parrainage de proximité ?

Contactez l'antenne Ile-et-Vilaine de France Parrainages :

**www.france-parrainages.org
bretagne@france-parrainages.org
02 99 22 03 38**

**CONFÉRENCE-DÉBAT
L'HYPNOSE MÉDICALE, FACTEUR DE BIEN-ÊTRE**

Les délégués MSA organisent chaque année des conférences en lien avec la prévention santé. Elles sont ouvertes à tous, ressortissants agricoles et non agricoles.



Intéressés par l'efficacité de l'hypnose dans le traitement de la douleur au cours de certains actes médicaux, lors d'un accouchement ou en tant que facteur de réduction du stress lié aux interventions chirurgicales, les délégués ont choisi de proposer ce thème sur leurs territoires de vie.

Ce choix répond bien aux attentes de la population. Ces conférences, organisées au cours de la saison 2016-2017, ont attiré un public très nombreux : autour de 200 participants par soirée.

La réunion ayant eu lieu à Vitré en octobre 2016 a même connu un pic de fréquentation avec 300 participants.

C'est également près de 200 personnes qui se sont présentées le 28 mars dernier à Bain-de-Bretagne où les délégués avaient pris soin de réserver une salle offrant 219 places. Malheureusement, et indépendamment de la volonté de la MSA Portes de Bretagne, cette salle n'était plus disponible le jour de la conférence. Nous n'avons pu accueillir que 110 personnes dans une salle annexe. Les délégués présents ont dû, à leur grand regret, refuser l'entrée à près d'une centaine de personnes.

Ce secteur géographique sera bien entendu prioritaire, si le besoin est exprimé, pour organiser à nouveau une conférence de ce type lors de la saison 2017-2018. En effet, le sujet de l'hypnose médicale prend peu à peu sa place dans le secteur hospitalier et via les médias qui relatent avec sérieux des applications cliniques qui ont fait leurs preuves.

Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle de la MSA Portes de Bretagne aura lieu le :

**Mardi 20 juin
aux Ecoles militaires de Saint-Cyr
Coëtquidan,**

**en présence de
Pascal Cormery,
Président de la Caisse Centrale
de MSA.**

Elle réunira les délégués cantonaux de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Ils assisteront également, à cette occasion, à une intervention sur le bien-être au travail.

À NOTER

Fermeture exceptionnelle

L'ensemble des lieux d'accueil de la MSA Portes de Bretagne (sièges et agences) seront fermés au public le :

**Vendredi 26 mai 2017
en raison de la fête de l'Ascension.**



**OUVRE DROIT
À CRÉDIT
D'IMPÔT DE 50%***

Solutions de téléassistance

présence verte

**offre
spéciale***

**frais
d'installation
GRATUITS**

sur présentation de cet encart
dans votre agence Présence Verte Pays d'ouest
la plus proche à Vannes, Rennes (Bruz), Landerneau, Quimper,
St-Brieuc, Angers (Beaucouzé) ou Nantes (St-Herblain)
* Offre valable jusqu'au 30/09/2017



Activ'zen
Libre de vivre
chez soi en
toute sécurité

Activ'mobil
La liberté en
toute sécurité

Renseignez-vous dès maintenant

www.presenceverte.fr

02 97 46 51 23



* Selon l'article 199 sexdecies modifié par LOI n°2016-1917 du 29/12/2016 - art. 82